



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016
Convocation 05 Juillet 2016**

Présents : :Mmes Viviane BERNIER, Marion BERTON-GEANT, Michèle CAQUIN,
Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Dominique GRIS, Fabienne GRU,
Lucie LE PAGE

Mrs Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL,
Thibaut FERTE, Emmanuel FLINOIS, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL,
Richard ZADROS.

Pouvoirs: Marie-Hélène HOFFER à Frédéric VANÇON
Muriel HURTIS à Dominique GRIS
Xavier TERRADE à Michèle CAQUIN
Djamila LASRI à Xavier BELAIR
Stéphane MOURET à Fabienne GRU
Emmanuel PETIOT à Germain BUCHET

Secrétaire de Séance : Viviane BERNIER

Ouverture de Séance : 20h45

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 26 Mai 2016.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Décision du Maire

Décision n°2016/026 : relative au marché d'un centre multi activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacles-Lot n°11 : électricité, courants forts, courants faibles-société REZZA, avenant n°3 : suite à la réunion de chantier du 27 avril 2016 il a été décidé qu'il était impératif d'effectuer des travaux supplémentaires, soit :

- Un massif supplémentaire pour candélabres rue de Paris ;
- Capot de protection pour chemin de câbles de la grande salle ;
- Eclairage pour local baie audio/sono ;

Le marché initial est modifié par l'avenant n°3, compte tenu des prestations supplémentaires ordonnées pour un montant total de 565.55 € HT, d'après le devis n°16D-05-322.

Décision n°2016/027 : relative à la surveillance des bâtiments communaux : le marché de la surveillance des bâtiments communaux est attribué à la société REACTIVE SECURITE (54 avenue Henri Barbusse-93 700 DRANCY) pour la prestation supplémentaire n°2 (7/7, 24h/24 avec agent de surveillance et un véhicule automobile, sans maître-chien pour la somme annuelle de 158 107.20€ HT avec la prestation supplémentaire n°4 (manifestations communales pour un montant de 535.00€ HT) soit un montant de 158 162.20€ HT par an à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017. Une économie non négligeable est réalisée et le personnel a été repris.

AFFAIRES GENERALES

3) Convention Réseau Intercommunal des bibliothèques.

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et notre commune ont décidé d'intégrer la médiathèque de l'Espace culturel de la Tuilerie au réseau intercommunal des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin de renforcer la lecture publique sur le territoire. Cette coopération a pour objectif de mutualiser les moyens techniques pour offrir aux publics des services supplémentaires et complémentaires à l'offre proposée au niveau communal.

Cette convention est gratuite mais Monsieur Flinois nous demande si une autre dépense est à prévoir. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour et à notre connaissance aucune dépense n'est à prévoir dans le cadre de cette convention.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération N°50/16**

4) Transports Scolaires

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France participe au financement des abonnements aux transports scolaires pour l'année 2016-2017.

Le montant des abonnements n'a pas évolué cette année.

ETUDIANTS			
Toutes Zones	CARPF	Coût famille	Prix total
	166.95€	174.95€	341.90€

LYCEENS ET APPRENTIS			
Toutes Zones	CARPF	Coût famille	Prix total
	166.95€	174.95€	341.90€

Collégiens Toutes Zones y compris Senlis et Mortefontaine		
CARPF	Coût Famille	CG
102.00€	72.95€	166.95€

Marly-La-Ville Dérogation certains quartier pour les élèves allant au collège		
CARPF	Coût Famille	CG
166.95€	8€	166.95€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°51/16**

5) Convention « Etablissement d'accueil de jeunes enfants »

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la commune et la CAF pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019 et qui concerne la crèche.

La convention définit et encadre :

- Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « unique »,
- Les conditions d'accès au Portail Caf Partenaires, d'usage de ce dernier et des obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant conventionnés « Prestation de service Unique » (PSU) avec la CAF.

Nota : la crèche est toujours nommée Les p'tits Loups.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°52/16**

RESSOURCES HUMAINES

6) Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet et création de deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.

Suite à la réussite d'un examen professionnel, il y a lieu de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, un agent ayant obtenu un avancement dans le grade supérieur. Le poste sera supprimé le 1^{er} septembre 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°53/16**

Suite à la réussite d'un examen professionnel, deux agents de l'accueil de loisirs ont les conditions requises pour obtenir un avancement de grade. Deux postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe seront créés au 1^{er} septembre 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°54/16**

7) création d'un poste à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique.

Au 1^{er} septembre 2016, un poste supplémentaire d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet doit être créé en danse classique pour décharger un agent qui comptabilise trop d'heures.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°55/16**

8) suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture

Suite à un avancement de grade d'une employée de la crèche, un poste d'auxiliaire de puériculture doit être supprimé.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°56/16**

9) Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture

Suite à l'avancement de grade d'une employée de la crèche, il y a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe.

Le poste sera créé au 1^{er} août 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°57/16**

10) Indemnités versées aux accompagnateurs ALSH mini-séjour.

Du 6 au 8 juillet, 22 enfants et 4 accompagnateurs ont participé à un mini séjour à la ferme en Seine et Marne (3 jours et deux nuits). Mise en place d'une indemnité d'astreinte pour la période s'élevant à 121€ par personne.

Considérant que l'agent aura en charge les enfants de 7h à 22h (agent normalement payé 9h de service durant cette période) viendront alors s'ajouter à l'astreinte 6h supplémentaires rémunérées au taux indiciaire de chaque agent.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°58/16**

FINANCES

11) Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour les écoles municipales de danse et de musique.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la structuration des 2 écoles et au titre de l'aide aux projets de l'école de danse.

Les montants demandés sont les suivants :

- aide à la structuration école de musique : 3500€
- aide à la structuration de l'école de danse : 2500€
- aide aux projets « rencontres chorégraphiques » de l'école de danse : 1500€
- aide au projet « envolées d'automne/concours et rencontres » : 1000€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°59/16**

12) Augmentation des tarifs municipaux.

Ecole de musique

	2015-2016	Propositions 2016-2017
Cotisation Ad/enfant	350 €	355 €
Cotisation 2 ^{ème} enfant	315 €	320 €
Cotisation 3 ^{ème} enfant	280 €	290 €
2 ^{ème} instrument	315 €	320 €
Cours adulte ¾ heure	519 €	520 €
ATELIERS SEULS		
Formation musicale	138 €	140 €
Orchestre	60 €	80 €
Ateliers Musiques Actuelles	60 €	80 €
Chorale	60 €	80 €
EXTERIEURS		
Cotisation Ad/enfant	640 €	660 €
Cours adulte ¾ heure	960 €	960 €
Formation musicale	150 €	150 €
Orchestre	80 €	95 €
Atelier Musiques Actuelles	80 €	95 €
Chorale	80 €	95 €

Si un adhérent wézien joue déjà d'un instrument de musique, l'atelier Musiques Actuelles ou Chorale ne coûtera que 30€.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°60/16**

Création des tarifs de la bibliothèque.

La commune effectuera la réception de l'espace culturel au dernier trimestre 2016.
A cette fin, il est nécessaire de créer les tarifs de la bibliothèque.
Deux choix s'offrent à nous.

Si la bibliothèque est municipale les tarifs seront les suivants :

- enfants 15€ avec un accès illimité à la médiathèque
- adultes : 25€

Extérieurs :

- enfants : 30€
- adultes : 50€

Si la bibliothèque reste au Foyer Rural les tarifs seront les suivants :

- inscriptions : 25€
 - bibliothèque : 10€
- Soit un total de 35€

Mais il y a une baisse de fréquentation des enfants. Volonté de moderniser avec mise à disposition de tablettes et de PC par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.
La bibliothèque deviendra médiathèque.

Nota : les tarifs seront révisés et votés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Tarifs des services communaux

Services (communes et CARPF)	2015/2016			2016/2017		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine	3.20€	4.25€	4.55€			
Etude	36.00€	36.00€	36.00€			
ALSH	1.20€	1.50€	1.60€	1.25€	1.55€	1.65€
Garderie matin et soir	32.50€	43.30€	45.50€			
½ forfait pour les mois de février et avril	16.25€	21.20€	22.75€			
Garderie du soir	25.25€	32.85€	35.40€			
½ forfait pour les mois de février et avril	12.60€	16.40€	17.65€			
Garderie du matin	15.35€	19.95€	21.45€			
½ forfait pour les mois de février et avril	7.65€	10.00€	10.70€			
Garderie exceptionnelle	4.60€	5.95€	6.40€			
Journées activités extérieures ado	/	/	/			
NAP	2€	2€	2€	2.50€	2.50€	2.50€
Pour les hors CARPF	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine			5.00€			5.50€
Etudes			40.00€			40.00€
ALSH en journée complète			28.00€			30.00€
ALSH en ½ journée			16.50€			18.00€
Garderie matin et soir			46.00€			48.00€
½ forfait pour les mois de février et avril			23.00€			25.00€
Garderie du soir			35.50€			38.00€
½ forfait pour les mois de février et avril			18.00€			20.00€
Garderie du matin			21.50€			23.00€
½ forfait pour les mois de février et avril			11.00€			13.00€
Garderie exceptionnelle			6.50€			8.00€
NAP	2€	2€	2€	3€	3€	3€

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°61/16**

Ecole de danse : pas d'augmentation des tarifs pour 2016-2017.

En effet, les cours ont été perturbés cette année, les cours ont été annulés et non rattrapés.

URBANISME

13) Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur sur le PLU

13-1 Le PLU

La commission du PLU, réunie le jeudi 7 juillet, après présentation du rapport du commissaire enquêteur, a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le PLU sous trois réserves :

- de l'engagement de la commune pour, d'une part, restreindre le développement de l'urbanisation à la seule zone AU1 afin de limiter l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles et, d'autre part, densifier le territoire urbanisé notamment sur les « dents creuses » identifiées et sur l'acquisition de nouvelles parcelles avec l'objectif de résorber le déficit très important de logements locatifs sociaux ;
- de l'engagement de la commune d'accompagner ce développement par la mise en adéquation des équipements publics communaux et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faciliter les déplacements, le stationnement, améliorer le réseau viaire, les circulations douces, les transports en commun avec les services concernés ;
- des corrections et ajustements de présentation des pièces du dossier comme indiqués dans le mémoire en réponse au PV de synthèse des observations du public et des questions complémentaires du commissaire enquêteur.

Le rapport du commissaire enquêteur devient notre feuille de route pour la reprise du PLU.

13-2 Le Plan de Zonage d'Assainissement

Lors de la commission PLU du 7 juillet, a également été approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire enquêteur sur le Plan de Zonage d'Assainissement qui faisait l'objet de la deuxième enquête publique. Seul le SIAH a donné un avis, les autres syndicats ne l'ont pas fait mais n'y étaient pas contraints.

13-3 Les dents creuses

Certains habitants de la zone UBb du projet de PLU (domaine de Montmélian) ont fait part de leur inquiétude sur le fait que leur terrain était mentionné dans le tableau des dents creuses (page 116 du rapport).

Monsieur Vanderstigel profite de cette séance du Conseil Municipal pour réaffirmer ce qui a été expliqué au cours de la réunion de la commission PLU (dans laquelle siègent plusieurs membres du bureau de l'ASLDM) et à certains propriétaires :

- Le tableau de la page 116 mentionne très clairement que les terrains identifiés N° 7 à 20 (ceux de la zone UBb) ne sont pas pris en compte dans le potentiel de densification. Ce qui conduit à un potentiel de 130 logements (après rétention) sur les terrains 1 à 6.
- Ce potentiel de 130 logements est celui repris dans :
 - Le calcul confirmant notre conformité à la densification de 10% imposée par le SDRIF;
 - Les calculs de taux de logements sociaux (page 112 et 113).

Le PLU révisé inclura une carte et un tableau des "dents creuses" se limitant aux 6 premières lignes, les autres parcelles n'y figureront pas.

13-4 Projet centre village

Présentation d'un projet indiquant les possibilités de construction au cœur du village.

L'école maternelle sera construite à l'endroit des préfabriqués qui se situent à côté de la mairie.

Le centre de loisirs se situera à la place de l'école maternelle, cela déviara les flux de voitures le matin.

Monsieur Debczak intervient pour demander certaines explications sur le PLU et les réponses ont été apportées par messieurs Vanderstigel et Zadros.

1 abstention
M Flinois
Délibération n°62/16

Monsieur Flinois, certains adjoints (Monsieur Bélaïr, Monsieur Zadros) et certains conseillers municipaux (Monsieur Duputel, Monsieur Debczak, Mme Dauptain, Mme Le Page) ont rencontré lundi 11 juillet les commerçants afin de leur présenter le projet de constructions au centre village et recueillir leur avis. Ceux-ci sont globalement satisfaits de ce projet, approuvant qu'il se situe au centre village plutôt que dans la zone industrielle et ne souhaitent pas voir s'installer de nouveaux commerces dans ces constructions.

14) Convention ELGEA

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre le terrain de Mme Margotteau au prix fixé par les Domaines soit 347 000€ à la société Elgéa qui est un promoteur immobilier. Autorisation est demandée au Conseil Municipal de pouvoir effectuer des sondages de sols sur cette parcelle.

Monsieur Debczak intervient et souhaite avant tout avoir des renseignements précis sur cette société avant tout engagement.

Monsieur le Maire retire cette proposition qui est remise à plus tard.

Pas de délibération.

Fin de séance : 00h00

La secrétaire de séance
Mme Viviane BERNIER

Le Maire
Germain BUCHET